

Compte-rendu du 2^{ème} Conseil d'école

Présents :

Délégués des parents d'élèves : Mmes Lange, Leclerc et M. Keller.

Enseignantes : Mmes Bittendiebel, Brandt, Champougny, Chevillard-Pradier et Trometer.

M. Vix (concierge), M. Herrmann (adjoint au maire, président de l'eurométropole)

Excusés : Mme Flick (responsable Périscolaire de Site)

1) **PPMS (Plan particulier de mise en Sécurité)**

Le PPMS prévoit la marche à suivre et désigne le poste de chaque adulte, pour les risques auxquels peut être soumise notre école : tempête, inondation, tremblement de terre, accident de transport de matières dangereuses.

Suite aux attentats de novembre 2015 et à la demande institutionnelle, nous avons ajouté un volet au PPMS, qui prend en compte la possibilité d'un attentat ou d'une intrusion extérieure.

Nous avons testé les mesures envisagées (confinement, puis évacuation à l'abri des regards).

2) **Points mairie**

a) Demi-poste d'ATSEM : fonctionnement difficile

Si la ville a reconnu qu'une ATSEM est nécessaire à temps plein par classe de PS, le nouveau découpage du poste (2,5 jours 3 ATSEMs à l'école et 2,5 jours 2 ATSEMs) ne répond pas pas cette dotation 2 jours et demi par semaine.

Aussi, nous réitérons notre demande pour le planning du demi-poste d'ATSEM : soit revenir à l'ancien planning (présence les 5 matinées et absence les 5 après-midis), soit d'être doté d'un demi-poste supplémentaire.

M. Herrmann nous informe qu'il n'est pas possible de doter l'école d'un demi-poste supplémentaire, puisque le quota d'Atsem est respecté, même si ce n'est que pendant 2,5 jours par semaine.

Vigipirate

Suite aux attentats de novembre 2015, nous avons reçu la consigne de contrôler les accès à l'école. Nous l'avons mise en place avec les moyens mis à disposition...

Des militaires patrouillent déjà régulièrement dans le quartier. Il n'est pas envisagé de poster un policier devant la porte de chaque école.

Une ATSEM contrôle les allées et venues le matin. Elle ferme la porte d'entrée et le portail à 8h35. Elle ne peut donc pas participer pleinement à l'accueil des enfants dans la classe (d'autant plus qu'elle est également en charge du ramassage des tickets de cantine, ce qui réduit encore son temps de présence auprès des enfants).

Nous demandons donc aux parents d'arriver avant 8h35 (les enfants doivent de toute façon être en classe à 8h30 au plus tard) et de ne pas ouvrir la porte à un adulte qu'ils ne connaissent pas , même accompagné d'un enfant !!

Il est important également d'être ponctuel pour chercher les enfants à 11h50.

Nous vous demandons également de fermer le portail derrière vous, que ce soit pendant le temps scolaire ou pendant le temps périscolaire.

Élève en fauteuil roulant pour au moins 6 mois :

Son déplacement pour les récréations, la salle de jeux ou le passage aux toilettes nécessitent la présence d'un adulte, d'autant plus lorsqu'il faut utiliser l'ascenseur.

Nous tenons à remercier la Ville qui nous a promis de nous envoyer une ATSEM remplaçante à chaque fois qu'elle ne serait pas en remplacement. Nous en avons pour l'instant bénéficié une fois.

L'Éducation Nationale, quant à elle, ne dispose pas de personnel ni de dispositif pour l'accueil d'enfant atteint de handicap temporaire.

b) Restructuration du rangement dans la salle de motricité : quand ?

M. Vix nous informe que l'ordre de service a été validé. La réalisation des travaux devrait avoir lieu en avril.

c) Local poubelle, planches fragilisées : quand sera-t-il changé ?

Le local sera remplacé dès que la Ville aura donné son accord, des devis ont été faits.

d) Pied des arbres : une solution matérielle ?

Le comblement au pied des arbres, composé d'un mélange de copeaux et de résine, sera effectué entre février et avril.

e) Taille des arbres fruitiers de la cour : quand ?

Elle est prévue pendant les vacances de février.

f) Buissons de la grande cour : attention ils sont malades

Les buissons entre le verger et la cour seront arrachés et remplacés. Le remplacement sera réalisé si possible en présence des enfants, pour qu'ils puissent se sentir impliqués dans la vie de l'école et le soin à apporter à leur environnement.

g) Arbre de la cour arrière : quand sera-t-il planté ?

Il sera replanté fin avril. Il s'agira sans doute d'un tulipier. Pour la même raison que ci-dessus, il serait intéressant que les enfants puissent assister à l'opération.

h) Protection matérielle contre les pigeons sur la terrasse du 1^{er} étage : Quand ?

M. Vix précise que l'affaire en cours. La demande a été réitérée, nous attendons toujours la mise en place d'une grille pour éviter le nichage des pigeons, qui empêche l'utilisation de la terrasse par les enfants.

i) Nettoyage du sable de la cour arrière

Nous demandons qu'il soit effectué aux alentours des vacances de Pâques, pour que nous puissions l'utiliser au printemps. M. Vix nous assure que ce sera fait. M. Herrmann confirme que notre demande a été prise en compte.

j) Installation des ordinateurs dans les salles de classe

Actuellement, les 3 ordinateurs se trouvent dans la salle informatique, qui est bien trop petite pour accueillir une classe entière, ou même une demi-classe. Ces ordinateurs ne sont donc pas utilisés.

L'équipe enseignante réitère sa demande : que ces ordinateurs soient transférés dans les salles de classe (un dans chaque salle). M. Herrmann prend note de notre demande.

3) Questions des parents

a. Aménagement de la place Mathias Merian

Certains parents ont du mal à quitter l'école à 15h35 pour laisser la place au périscolaire, parce qu'il n'y a pas de parc à proximité de l'école, où ils pourraient passer un peu de temps avec leur enfant avant de rentrer à la maison. En effet, la place Mérian est vide et inattractive. Les parents sont demandeurs d'une revalorisation de cette place, avec des structures adaptées aux enfants. M.Herrmann abonde dans ce sens.

b. Miroir convexe à l'angle rue de Veaux / ruelle de l'Abreuvoir (en venant de l'école)

Les parents relèvent que le miroir a été installé au mauvais endroit qu'il n'est utilisable que par les automobilistes qui empruntent la rue des Veaux. Ils expliquent que le miroir demandé devait être placé à l'angle de la ruelle de l'Abreuvoir et de la rue des Veaux afin que les parents, qui sortent de l'école et vont en direction de la place du Château, puissent voir si des vélos arrivent par la passerelle piétonne et éviter des collisions avec les enfants.

M. Herrmann précise que cette intersection n'étant pas classée comme accidentogène, la question de changer le miroir de place ou d'en rajouter un deuxième n'est pas à l'ordre du jour.

c. Agent de circulation sur le passage piéton (cf conseil d'école précédent)

Un agent de police est actuellement posté au bout de la rue Sainte-Madeleine. Or, de nombreux parents ont des enfants à l'école Louis Pasteur et à l'école Sainte-Madeleine. Pour aller chercher leurs enfants, ils traversent donc régulièrement le quai des Bateliers au niveau du passage piéton se trouvant au niveau de la rue des Trois Gâteaux.

Les parents soulignent qu'il est parfois difficile de traverser car les automobilistes ne s'arrêtent pas facilement. Ils demandent donc s'il est possible de déplacer l'agent de police à la hauteur du passage piéton en question.

M. Herrmann informe que, pour la même raison que précédemment (endroit non accidentogène), ce changement ne sera pas effectué.

Mme Chevillard-Pradier

Directrice

Mme Bittendiebel

Secrétaire de séance